

# Relations UE/région méditerranéenne: nouvel élan pour le processus de Barcelone

2000/2294(COS) - 16/01/2001

La commission a adopté le rapport de M. Sami NAIR (PSE, F) sur la communication de la Commission. La nécessité de se prémunir contre les conséquences économiques et sociales négatives inhérentes aux accords d'association; le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques; la prévention du terrorisme et de l'immigration sont au centre des préoccupations du rapport. La commission parlementaire recommande que les aspects sociaux, culturels et relatifs à l'immigration se voient accordés une importance qualitative équivalente à celle attribuée aux questions économiques, commerciales et de sécurité. Au plan économique, le rapport demande que l'on soutienne et que soient étudiées les diverses possibilités de reconversion de la dette. Une relance efficace et durable de la coopération décentralisée est également souhaitée et le processus de Barcelone doit favoriser une politique de cohésion favorable à l'ensemble de la région euro-méditerranéenne. Il s'agit de promouvoir une libéralisation dans un esprit de réciprocité et de respect des droits sociaux. Cela passe notamment par une politique favorisant les micro-projets et accordant un rôle beaucoup plus actif à la société civile. Il convient d'ouvrir un large débat ayant pour objectif la gestion commune des flux migratoires, la définition de politiques de migrations temporaires, la création d'un visa de circulation spécifique pour les acteurs du partenariat euro-méditerranéen, la mobilisation de l'immigration au service du développement du pays d'origine et une politique d'intégration clairement affirmée dans les pays d'accueil pour les immigrés légalement installés. Le rapport propose la création d'un observatoire des migrations et demande au forum euro-méditerranéen la création d'une commission en charge des migrations. Enfin, il est demandé au Conseil et à la Commission de veiller à ce que l'Union assume dans la région méditerranéenne un rôle politique de plus grande envergure, et le rapport affirme que la solution du conflit au Moyen-Orient est un élément essentiel à l'établissement de la paix et de la stabilité dans la région. Cela signifie le droit à la sécurité pour Israël et pour tous les autres états de la région ainsi que la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien à vivre dans un état viable et internationalement reconnu.